

taxe annuelle de \$6,500,—c'est-à-dire, neuf cents par tête,—en sus de ce que chaque habitant du comté a-tait à payer à perpétuité, par l'augmentation des impôts ou autrement, pour former les \$102,627 par an nécessaire pour remplacer le revenu que produisait auparavant le commerce des liqueurs.*

Et pourquoi tous ces sacrifices ? Pour guérir 20,000 ivrognes ? Et qu'est-ce qui vous assure qu'après avoir encouru les frais, vous atteindrez votre but ? Rien, absolument rien ! Les gens sobres se rendent à la raison, les ivrognes jamais !

Quels résultats ont obtenus les Etats-Unis ! Voici l'histoire de leur législation sur les liqueurs enivrantes :

LE TRAFIC DES LIQUEURS—LOIS DES DIFFÉRENTS ÉTATS POUR LE RÉGLEMENTER.

Le journal *The Press*, de Philadelphie, s'est imposé la tâche de recueillir des renseignements sur des méthodes employées dans les différents Etats et Territoires de l'Union, pour régler cette question des boissons enivrantes.

Voici le résumé des réponses qu'il a reçues des secrétaires de chaque Etat :

Etats dans lesquels la prohibition est absolue et dont la constitution contient des dispositions au sujet de la fabrication et de la vente des boissons enivrantes : Maine, Vermont, Iowa et Kansas, 4.

Etats dans lequel la prohibition existe mais n'est pas réglée par la constitution : New Hampshire, 1.

Etats dans lesquels la prohibition a été mise à l'épreuve, mais où soit à cause d'un succès, ou par suite d'un revirement de l'opinion publique, on est revenu à un système moins sévère : Massachusetts, Connecticut, Indiana, Michigan et Wisconsin, 5.

Etats et territoires ayant des lois générales sévères sur les permis ou des lois permettant " l'option " aux municipalités : Rhode-Island, New-York, Pensylvanie, Virginie-Occidentale, Caroline-du-Sud, Arkansas, Illinois, Minnesota, Nebraska, Dakota, et Washington, 11.

Etats permettant " l'option " par une loi spéciale de la législature : Caroline-du-Nord, Georgie, Alabama et Mississippi, 4.

Etats et Territoires n'ayant pas de lois générales, et dans lesquels on ne s'est point occupé spécialement de la question : New-Jersey, Maryland, Virginie, Louisiane, Kentucky, Ohio, Missouri, Nevada, Colorado, Arizona, Montana, Nouveau-Mexique, Wyoming et Utah, 14.

Etats et Territoires dont aucun renseignement n'ont été obtenus : Floride, Texas, Tennessee, Californie, Orégon, Idaho et Utah, 7. Total 46."

Chaque jour, nous recevons de tous les points des renseignements qui nous apprennent que la prohibition, aux Etats-Unis, n'a pas réussi. Dix-huit maires de ville de l'Iowa ont dernièrement transmis des rapports à ce sujet, sur ce nombre, quinze déclarent que le résultat est complètement nul et que l'ivrognerie s'accroît davantage. Dans le Vermont, la loi est restée à l'état de lettre morte ; on compte quatre cent quarante-six débits de liqueurs et ce commerce se fait aussi ouvertement que si aucune loi ne le prohibait.

Le Massachusetts, le Connecticut, l'Indiana, le Michigan et le Wisconsin

* Les électeurs semblent n'éprouver aucune hésitation à imposer à un district un impôt perpétuel et annuel de \$1.33 par tête ; et tel est pourtant le résultat pratique de l'adoption de la loi de Tempérance. Quant à la somme additionnelle de neuf cents par tête pendant trente ans, nécessaire pour faire droit, d'une façon honnête et équitable, à toutes les demandes raisonnables de compensation, c'est là une idée à laquelle les partisans d'une morale tronquée ne veulent pas s'arrêter même pour un moment.